

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

THOMAS CHAPUIS, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur Proprietaire.

L'EFFACEMENT CATHOLIQUE

Le général Boulanger ayant dit que les croyances religieuses doivent être respectées, que les catholiques doivent jouir du droit commun, vingt feuilles républicaines l'accusent de cléricalisme et font rage à ce propos contre le "parti prêtre".

Mais si la manifestation de Tours n'a pas éclairé les républicains, nous éclairera-t-elle complètement, nous catholiques ? Les avances du boulangisme, la conduite du ministère rapportant un décret de laïcisation, l'attitude significative de la Chambre lors de l'interpellation de M. Rivet contre Mgr Freppel, nous feront-elles comprendre combien nous serions forts si nous avions su unir, non pas pour faire de la politique de transaction et d'effacement, mais pour affirmer carrément nos principes par la parole et par les actes ?

Nous y avons gagné qu'aujourd'hui, lorsqu'on voudrait traiter avec nous pour les élections, on ne sait où nous prendre. On nous fait notre part au hasard des circonstances, et d'autant plus chichement qu'on n'est point sûr de pouvoir compter sur nous.

Lorsque l'union conservatrice a perdu toute force et n'est plus qu'une formule sans valeur, lorsque le parti royaliste et le parti napoléonien n'ont plus de politique, pourquoi rester à la suite de ces armées en débandade, où nous n'aurions jamais dû figurer qu'à l'état de volontaires ayant leur propre drapeau : la croix, et formant un corps à part ?

Nous savons que cette situation n'a pas cessé de passer à beaucoup de ceux que les catholiques aiment à suivre ; nous savons aussi qu'ils avaient de sérieuses raisons de l'accepter. Mais des fait nouveaux se sont produits, les cadres donnés pour excellents sont rompus, des devoirs plus pressants s'imposent. Ne ferons-nous rien ? Allons nous consentir, dans l'état présent des choses, à n'être qu'un appoint électoral sans volonté propre, dont un comité quelconque disposera : ici pour un boulangiste, là pour un royaliste, ailleurs pour un napoléonien ?

Il y a lieu hélas ! de le craindre. Nous avons tellement pris l'habitude

de l'effacement que, même à cette heure décisive, nous continuerons de nous effacer. — Taisez-vous ou parlez bas, nous dira-t-on, sinon vous pourriez faire échouer les savantes combinaisons qui vont enfin nous mener au but. Et cet effacement sera généralement suivi. Par crainte de compromettre l'élection de quelques uns de nos amis ou alliés plus ou moins sûrs, nous volerons notre drapeau.

Nous prions nos amis, et particulièrement les feuilles catholiques, de songer à tout cela. Le scrutin d'arrondissement nous donne en beaucoup d'endroits de puissants moyens d'action. Saurons nous en user ? Nous pouvons faire payer notre concours, le donnerons nous pour rien

EUGENE VEUILLOT.

LA FUGUE du GEN. BOULANGER

M. Boulanger est à Bruxelles. Tandis que MM. Laguerre, Turquet, Laisant, Naquet, Gallian, Déroulède et Richard, ses meilleurs amis, ses plus fidèles défenseurs, comparaissent devant la police correctionnelle, avec des chances très sérieuses de passer, d'ici vingt quatre heures du Palais de... Justice à Sainte Pélagie ou Mazaz leur chef a jugé bon de partir secrètement pour se mettre à l'abri, en Belgique.

Les journaux antiboulangistes du soir le disaient, hier ; les journaux boulangistes du soir ont fait aussitôt paraître une seconde édition, afin de démentir sur-le-champ ce qu'ils appelaient une fausse nouvelle, afin de déjouer tout de suite ce qu'ils qualifiaient de misérable manœuvre. Le Général savait que son devoir lui commandait de rester à Paris ; il y resterait, attendant l'ennemi de pied ferme, etc., etc.

Paroles de premier mouvement, paroles imprudentes ! Car, les feuilles antiboulangistes avaient dit, par hasard, la simple vérité. Ce matin, tout le monde est d'accord pour le reconnaître. La nouvelle du départ est exacte. Il faut bien se rendre, puisque le général Mahomet confirme lui-même son hégire, en adressant au peuple français une proclamation datée de Bruxelles, 2 avril. On la trouvera plus loin.

M. Boulanger y déclare qu'il ne peut se faire à l'idée de se soumettre à la juridiction du Sénat. "Les devoirs", ajoute-t-il, "que m'imposent les suffrages de tous les Français légalement consultés, m'interdisent de me prêter à tout acte d'arbitraire." Or, en appelant le général à comparaître devant l'assemblée du Luxembourg, — Chambre ardente, — précipitamment constituée en haute cour de justice, le gouvernement commet un acte d'arbitraire. S'il restait à la disposition du gouvernement, M. Boulanger se "prêterait" donc à un acte d'arbitraire. Cela est incontestable. Il aime mieux s'en aller. C'est très simple. Ce

n'est pas héroïque. Est-ce très adroit ?

Naturellement, tous les républicains parlementaires, qu'ils soient opportunistes ou radicaux, se lient aux transports de la plus frénétique des allégresses. Ils triomphent. A les en croire, ils avaient toujours prévu ce dénouement. Car c'est un dénouement. Le boulangisme est mort. Ils le disent et le répètent, avec les accents, — l'éloquence en moins, — de Cicéron saluant le départ de Catilina. Evasit ! Cette fois, ils sont bien sûrs que c'est fini. Comment ne serait-ce pas fini ? Comment le boulangisme pourrait-il vivre encore, après cette "lâcheté" commise par son chef ? Fini, fini, fini le boulangisme !

Messieurs, il faudra voir ! Jusqu'à présent, les morts que vous tuez se portent trop bien pour que vos arrêts ne soient pas sujets à caution. Il est possible que vous n'avez point tort d'être joyeux ; seulement, à notre avis, vous fêtez avec une agitation folle. Vous vous répandez en gros mots, selon votre vilaine habitude. A quoi bon ? Vous ne ferez croire à personne que le général ait eu "peur", qu'il se soit enfui, parce qu'il est "lâche". Non, il a été... prudent, et cette prudence, outre qu'elle ne paraîtra pas fière, constitue, nous le pensons du moins, une faute de tactique. Voilà. Conclure que le boulangisme est fini, fini du coup, c'est absurde.

Les trente jours d'arrêt de rigueur donnés par le général Ferron ; le rapport du général Legerot signalant les lunettes bleues et la claudication simulée ; la mise à la retraite, véritable condamnation militaire ; la blessure, quelque peu humiliante, reçue dans le duel avec le sexagénaire avocat Floquet ; l'échec indirect, puis l'échec direct infligés par les électeurs de la Charente et de l'Ardeche ; la dissolution de la Ligue des patriotes, etc., etc. ; toutes ces mesures, tous ces accidents deviennent tuer le boulangisme. Il a grandi ! Un an (rien qu'un an !) s'est écoulé depuis le jour où le général a été banni de l'armée. Voyez le chemin parcouru !

Ce qui caractérise le boulangisme, c'est que, non pas dans ses causes, mais dans son origine et dans sa marche, il déroute la logique.

Pourquoi donc ne la dérouterait-il point une fois de plus ?

Le général s'est enfui. Vous dites, républicains parlementaires, que cela doit le perdre. Il est certain que cela devrait le diminuer. Il est possible que cela le diminue. Cela, peut-être, va, au contraire, le grandir encore. — On voulait le prendre, il s'est sauvé ; il est plus fin que ses ennemis ! voilà ce que beaucoup penseront. Car, depuis douze ans que dure votre règne, le sens de la fierté est un peu émoussé dans notre pays.

PIERRE VEUILLOT.

SOCIETE ST-JEAN-BAPTISTE

RAPPORT DU COMITE D'ORGANISATION AU Comite Général de Régie.

Messieurs,

A votre réunion du 26 novembre dernier, en acceptant l'invitation faite à la Société St Jean Baptiste, par le Comité Littéraire et Historique du Cercle Catholique de Québec, d'inaugurer le monument qui sera érigé le 24 juin prochain à l'immortelle mémoire de Jacques Cartier et des premiers missionnaires martyrs au Canada, vous avez nommé un comité chargé spécialement de l'organisation de cette belle et patriotique démonstration.

Ce comité à l'honneur de vous faire rapport et de ses travaux et du résultat obtenu.

Il a adressé au nom de la Société St Jean Baptiste de Québec, un manifeste à toutes les associations franco-canadiennes des Etats-Unis et du Canada, ainsi qu'à la Société Saint Jean Baptiste de Paris, leur faisant connaître le projet de la fête du 24 juin prochain, contenant un chaleureux appel au patriotisme des Canadiens-français et leur demandant leur concours pour que cette fête soit une date mémorable dans l'histoire de nos célébrations nationales. Ce manifeste a été publié le 26 janvier dernier, dans tous les journaux de Québec, et les journaux du Canada et des Etats-Unis, en ont fait dans le temps une mention des plus flatteuses.

Une partie de la propriété Parke, avoisinant le terrain du monument Jacques Cartier a été louée par votre comité pour permettre à la Société de réunir à cet endroit toutes les associations qui prendront part à la démonstration. Ce terrain située au confluent des rivières St Charles et L'air est l'un des sites les plus enchanteurs qui environnent la vieille cité de Champlain, il est spacieux et l'organisation de la grande procession nationale pourra s'y faire très facilement.

Votre comité à le plaisir de vous annoncer qu'ayant adressé copies du manifeste de la Société à nos principaux hommes d'Etat Canadiens-français, a reçu des réponses pleines d'encouragement d'Ottawa et de Québec, avec des souhaits formulés de tout cœur pour le succès de la fête.

Dans le manifeste de la Société, il est dit en parlant de la messe qui sera célébrée le 24 juin, par Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec, sur cette plage où il y a cinquante-trois ans, Dom Guillaume Breton et Dom Anthonio la célébraient pour une poignée de matelots français perdus au milieu de peuplades infidèles : "l'éloquence chrétienne" fera attendre ses accents auxquels "répondra le généreux écho de l'éloquence patriotique". Votre comité ne doute pas que vous serez heureux d'apprendre, que le Révé-

Père Plessis, de l'Ordre des Frères Prêcheurs et l'honorable P. J. O. Chauveau seront les deux orateurs du jour. C'est la France, l'ancienne mère patrie et la patrie canadienne française, qui par la voix de deux orateurs éloquents et aimés évoqueront pour notre peuple les glorieux souvenirs du passé et lui rappelleront les grandes promesses d'avenir qu'il renferme.

Nous vous disions en commençant que votre comité a adressé le Manifeste de la Société à toutes les associations franco-Canadiennes des Etats Unis et du Canada. Un très grand nombre de Sociétés ont répondu à l'invitation de se joindre à nous pour cette belle et grande fête de la patrie.

Entre autres :

- La Société St Jean Baptiste de Biddeford avec fanfare.
La Société St Jean Baptiste de Haverhill, avec fanfare.
L'Union St Joseph d'Ottawa.
La Société St Jean Baptiste de Ste Foye.

Les Sociétés suivantes enverront des délégations : Spencer, Mass. ; Three Rivers, Mass. ; Union Saint Joseph de Lewiston, Mass. ; L'Union St Joseph d'Ottawa ; L'Association Canadienne de Minneapolis.

Les Sociétés suivantes ont pris en considération l'invitation, et nous recevrons les réponses prochainement :

- La Société de Rochester, du Club Crémazie de Biddeford, la Société de Winoski, Vt. de Lynn, Mas. ; Club Champlain de Winoski, Vt. ; de Southbridge, Mass. ; de Plattsberg ; de Northbrookfield, Mass. ; de la Société de St Antoine de Padoue, d'Ottawa, de la Société de Valleyfield, de l'Union St Joseph de Montréal.

Votre comité s'est mis en rapport avec les différentes compagnies de Chemin de Fer et de Navigation, pour obtenir les conditions les plus favorables de prix et de temps pour les associations qui se proposent de venir à Québec pour les fêtes du 24 juin, et considère que cette importante question va obtenir une solution très avantageuse. Beaucoup de Sociétés des Etats-Unis et du Canada n'attendent que ce règlement pour se préparer à se rendre ici avec un très grand nombre de leurs membres.

Désirant avoir pour les membres de la société St-Jean-Baptiste, un souvenir commémoratif de la fête du 24 juin prochain, votre comité s'est adressé à M. E. E. Taché, député commissaire des Terres de la Couronne, et lui a demandé de vouloir bien lui préparer un dessin spécial pour les cartes des membres actifs de la société, pour l'année 1889-90. M. Taché a préparé un dessin qui a été accepté et nous déposons avec le présent rapport, les cartes de membres. Nous espérons que tous les canadiens-français de Québec, se feront un devoir de prendre cette année leur carte de membres de la société. En faisant une œuvre patriotique, ils acquerront aussi pour la modique somme de cinquante

cents, un souvenir qu'ils tiendront à conserver dans leur famille.

Le 24 juin étant cette année un lundi, la plupart des associations qui viendront à Québec, arriveront ici le dimanche matin. Nous vous demandons de vouloir bien nommer ce soir des sous-comités chargés de parties distinctes de l'organisation, tels que comités de réception et de renseignements.

En terminant, permettez-nous de vous suggérer d'avoir pour le dimanche au soir, des concerts qui seraient donnés sur la terrasse Frontenac, l'Esplanade, la place Jacques Cartier et la place St Pierre, par les différentes fanfares alors à Québec ; pour le lundi soir, un banquet national et pour le mardi, vous pourriez vous adresser aux associations de sport, leur demandant d'organiser des jeux athlétiques, et le soir, concert pendant lequel, les lauréats du concours qui a été ouvert par le comité Littéraire et Historique, recevraient les prix qui leur sont décernés. Si ces suggestions sont acceptées vous voudrez bien nommer des sous comités, tel que ci-dessus mentionnés.

Le tout humblement soumis, Pour le comité JOS. BEAUCHAMP.

Secrétaire.

Agriculture

TRAITEMENTS A L'EGARD DES JEUNES POULAINS

Dès sa naissance, entretenez le poulain dans la plus grande familiarité avec tout le monde. Habituez-le à se laisser caresser, flatter, manier, dans toutes les parties de son corps. Faites qu'il aime la voix de l'homme et y réponde gaïement. Que les femmes surtout en fassent leur bijou ; qu'elles l'amènent au point d'accourir en galopant à leur appel et de manger dans leurs mains quelques friandises.

Jamais de rudesse à l'égard des poulains, surtout par de coups : tout par la douceur, par la sympathie. La mère doit être traitée avec douceur et le plus grand soin. Elle doit être également familière ; si elle ne l'est pas, on doit tout faire pour l'amener là. Elle doit être régulièrement étrillée, bouchonnée, en un mot soigneusement pansée. Quant au poulain, ses soins lui sont inutiles ; la mère s'en charge. L'écurie sera toujours bien aérée et suffisamment chaude, et rien ne manquera au bien-être de la mère et du petit.

Si cette méthode était généralement suivie, on ne verrait jamais ce que l'on voit tous les jours : des chevaux vicieux, ombrageux, rétifs, etc., qui ne sont dangereux pour l'homme que si l'homme a été brutal et maladroit pour eux dans le bas âge.

FEUILLETON DU COURRIER DU CANADA 24 Avril 1889 - N° 5

FLIBUSTIERS ET BANDITS

(Suite)

Dans l'impossibilité d'atteindre les ravisseurs, les pêcheurs se dirigèrent vers la maison où mon oncle rendait le dernier soupir, et auquel ils ne purent arracher que ces mots : C'est lui, c'est lui.

L'un d'eux courut aussitôt au château donner l'alarme. M. le gouverneur, des soldats, d'autres personnes parmi lesquelles se trouvait le juge principal, se rendirent aussitôt sur le théâtre du crime.

Ils n'y trouvèrent qu'un cadavre à peine refroidi, le fusil déchargé qui avait servi à perpétrer le crime, et le chapeau perdu sur le sentier par l'assassin. L'arme fut reconnue pour appartenir au père de ma fiancée et le chapeau à son domestique au traité, gagné par l'infâme Ponce de Valdemar. Quant à Léonore, elle avait disparu.

Cet événement, qui eut nécessairement à l'île de la Tortue un grand retentissement, n'arriva à ma con-

naissance que plusieurs mois plus tard, lorsque étonné du long silence de mon oncle, j'eus pris le parti d'écrire à différentes personnes que j'avais connues dans l'île et en particulier au gouverneur.

C'est par lui que j'ai appris dernièrement et la mort tragique de mon oncle et l'enlèvement de ma fiancée qui, conduite à Saint Domingue, a été laissée à l'auteur de l'assassinat de son père.

J'ai su depuis que la misérable a eu l'impudence de provoquer un jugement du tribunal de cette, le déclarant, en qualité de plus proche parent de l'orpheline, son tuteur chargé de sa garde, et que, ne pouvant vaincre la résistance de ma fiancée à ses infâmes projets, il l'a séquestrée dans quelque couvent, on ne sait lequel, ou peut être même incarcérée dans sa propre maison devenue sa prison, jusqu'à ce que, trompée sur mon compte, exténuée par les privations, intimidée par les menaces ou même les mauvais traitements, elle ait consenti à accepter de sa main, don Manuel pour époux.

— Sangdion ! jeune homme, à présent je comprends et j'excuse votre colère, mais êtes vous bien certain de la véracité des renseignements que vous avez reçus ? s'exclama le capitaine.

— Sur comme de mon existence, monsieur le comte, car je les tiens du Léopard lui même qui m'écrivit

venir le rejoindre et me promet son concours et celui de ses frères pour découvrir le lieu de détention de ma fiancée et la délivrer, à la condition toutefois que je me fasse recevoir dans les rangs des boucaniers ou des flibustiers, condition sans laquelle il lui serait interdit par les règlements de l'association d'agir pour moi autrement que personnellement et par conséquent d'une manière complètement inefficace.

Maintenant, monsieur, vous connaissez les motifs de ma détermination, vous voyez qu'elle est légitime, impérieuse, qu'elle n'admet pas de retard, j'ai recours à vous pour obtenir de M. de La Morélie, mon capitaine et, au besoin, de M. de Louvois, l'autorisation de quitter l'armée ; le reste me regarde, quoiqu'il puisse m'en coûter, je ne faillirai point à l'honneur.

Au lieu de répondre, M. d'Artagnan sonna de nouveau, la porte de son cabinet s'ouvrit.

— Faites seller deux de mes chevaux, dit-il, à l'instant même.

Puis il ajouta : — Je vais parler moi même à votre capitaine, vous viendrez avec moi, s'il me refuse l'autorisation que je lui demanderai, je verrai le ministre ; si le ministre refuse, je m'adresserai au roi ; si le roi refuse... il n'alla pas plus loin et regarda le lieutenant.

— Je déserterais, dit le vicomte, là où est le devoir, là est est l'honneur.

Le vieux capitaine lui serra la main. Vous êtes un vaillant, fit-il à un homme de votre trempe rien n'est impossible.

Cinq minutes après les chevaux étaient prêts, le protecteur et son protégé partirent.

Deux heures plus tard le vicomte du Terme Rouge avait entre les mains non pas l'acceptation de sa démission, mais un congé illimité délivré pour causes secrètes et exceptionnelles.

Le même soir il quittait Paris pour le Havre, emportant dans sa mince valise plusieurs lettres de recommandation, une de M. de Louvois pour le gouverneur de l'île de la Tortue, le chevalier d'Ogeron.

— Vicomte du Terme-Rouge, lui avait dit le comte d'Artagnan en l'embrassant, vous êtes digne de votre oncle le duc de la Fère, l'homme du monde que j'aime et j'estime le plus.

CHAPITRE II

DE L'AUBERGE DE LA SALAMANDRE A L'ILE DE LA TORTUE

Le Havre-de-Grâce avait bien grandi depuis le jour où sous Charles VII les Anglais s'emparèrent des deux tours élevées à l'entrée du port et qui, avec quelques misérables huttes de pêcheurs, composaient toute la ville. Redevenue française

sous François Ier qui en fut le véritable fondateur, elle ne comptait encore qu'une douzaine de maisons groupées autour de l'antique chapelle de Notre Dame de Grâce, lorsque ce roi en fit tracer une nouvelle enceinte, agrandit le port qui pénétra dans l'intérieur, ouvrit des rues et construisit des fortifications qui, se développant sous les règnes suivants, en même temps qu'à l'ancien port s'en joignant des nouveaux, en firent une des places les plus importantes pour le commerce français, mais aussi, une des plus exposées aux attaques des Anglais jaloux de sa prospérité.

François Ier, fier de son œuvre, avait voulu la baptiser de son nom en l'appellant Francisopolis ; mais le souvenir de la protection accordée par la Vierge miraculeuse de la vieille chapelle l'emporta sur celui des bienfaits du monarque et le Havre ne fut plus connu que sous le nom Havre de Grâce.

La mémoire du roi n'y était cependant pas éteinte en 1666, car ce fut en face de l'auberge de la Salamandre, ainsi nommée à cause de son enseigne en fer ouvré à laquelle se balançait grinçant à tous les vents une magnifique salamandre verte couronnée d'or, placidement couchée sur un bûcher de flammes rouges et jaunes, que le 18 mai de cette année vint s'arrêter tout au pied de la tour François Ier, existant encore aujourd'hui, le coche d'eau de Paris.

L'arrivée de cette lourde machine qui, traînée par cinq chevaux et suivant tous les détours de la Seine ne mettait pas moins de trois jours et trois nuits à accomplir le trajet hebdomadaire de la capitale au port d'embarquement des engagés pour la compagnie française des Indes Occidentales, était un événement pour les bourgeois de la ville, curieux d'apprendre des nouvelles de la cour, de lire les feuilles ou même simplement de voir débarquer les nouveaux arrivants.

A vrai dire le coche était une véritable arche de Noé où s'entassaient hommes et bêtes, colis de toute sorte, meubles, étoffes, coffres énormes bardés de fer pour les voyageurs d'outre-mer, miaces cartons protégés des articles de mode, sacs de grosse toile, ou ballots informes refermant la pauvre pacotille d'un émigrant.

La société n'était pas moins disparate que les bagages ; sur le pont les simples soldats coudoyaient les officiers de marine revenant de Paris et partant pour l'extrémité du monde ; de riches négociants cousus d'or y voyageaient en compagnie de pauvres hères dont le diable seul habitait la bourse ; des dames de haut rang et des paysannes revenant de l'escale la plus voisine pour vendre leurs denrées.

(A suivre.)

ANNONCES NOUVELLES

Buggies, wagons, etc.—P. T. Légaré—Voir 1<sup>er</sup> page. Marchandises nouvelles—Glover, Fry & Co. L'expérience du Révérend Père Wilds.—Dr J. C. Ayer & Co. Pilules d'Ayer.

CANADA

QUEBEC, 24 AVRIL 1889

LES CAROTTES DE M. L'ANGELIER

Décidément, c'est une bonne aubaine pour l'honorable M. François Langelier, maire inamovible de Québec, et député de Québec-Centre à la chambre des communes, que la présence de M. Mercier à la tête du gouvernement provincial !

Depuis que le ministère réparateur est au timon des affaires M. Langelier cultive avec un succès marqué le champ du budget, et y fait pousser à son profit de superbes carottes.

Encore les \$3,000, vont sans doute s'écrier quelques lecteurs trop vifs ; mais vous nous en avez parlé il y a quatre ou cinq jours ; pourquoi retourner si souvent le fer dans la plaie ?

Pardonnez, lecteurs charitables, il ne s'agit pas aujourd'hui des \$3,000. Il s'agit d'une autre carotte moins grosse, mais encore de grosseur raisonnable, d'une carotte de \$500.

C'est notre ami M. Leblanc qui nous en a révélé l'existence, durant la dernière session.

Nous lisons à la page 449 des procès-verbaux de l'Assemblée Législative, pour 1889 :

Par M. Leblanc.—A quelles personnes a été payée la somme de \$1081,22 mentionnée à l'état des recettes et des dépenses de la province de Québec, pour la période écoulée du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 1888, sous le titre de "arbitrages entre l'Ontario et Québec."

Combien à chacune d'elles ? Réponse par l'honorable M. Shehyn :

Hon. F. Langelier, pour frais d'arbitrage..... 500.00 " Juge J. B. Bourgeois..... 500.00 " J. Shehyn, pour frais de voyage à Ottawa..... 81.22

Encore \$500 pour notre député !! Vive M. Mercier !

L'année a été bonne, comme on le voit.

Dans l'affaire Lockwood, pour avoir découvert sa bévue de 1878 : \$200.

Dans l'arbitrage entre l'Ontario et Québec : \$500.

Dans la cause de Manitoba contre le Pacifique, pour avoir remercié poliment le juge-en-chef qui lui offrait la parole : \$3,000.

Nous allons oublier un autre \$300 dont on trouve la mention à la page 75 des Procès-Verbaux de l'Assemblée Législative pour 1889.

Nous laissons la parole à cet indiscrét document :

Par M. LeBlanc : L'honorable F. Langelier et M. L. P. Pelletier, avocats de Québec, ont été employés comme conseillers à M. J. G. Bossé, avocat de Québec, dans les causes de McDonald vs La Reine, et de McGreevy vs La Reine, ainsi qu'il appert par la lettre suivante : Québec, 3 février 1887.

" J. G. Bossé, Ecrn. C. R. Québec,

" Monsieur,

" J'ai ordre de Monsieur le Procureur Général d'accuser réception de votre lettre du 1<sup>er</sup> de ce mois, au sujet des pétitions de droit de l'honorable T. McGreevy et D. McDonald, et de vous autoriser à continuer d'occuper pour la Couronne dans ces deux causes.

" Le Procureur Général vous sait parfaitement capable de conduire ces causes à bonne fin ; cependant, il vous prie de vous adjoindre comme conseillers, M. L. P. Pelletier dans la cause McDonald, et l'honorable F. Langelier, dans celle de McGreevy.

" J'ai l'honneur d'être,

Monsieur, Votre obéissant serviteur, (Signé) : J. A. DEFOY. Asst. O. L. C.

Si, oui, quelles sommes d'argent ces messieurs ont ils reçus chacun pour leurs services dans ces causes ?

Réponse par l'honorable M. Turcotte : Les honorables MM. Langelier et Pelletier ont été autorisés à agir comme conseillers à l'honorable M. Bossé, maintenant juge de la Cour du Banc de la Reine dans les causes de McGreevy et McDonald et la Reine.

L'hon. M. Langelier a reçu \$300. L'hon. M. Pelletier n'a rien reçu.

Voilà donc encore \$300.00 à ajouter au budget de M. Langelier.

On remarquera dans la réponse à la première interpellation que M. Shehyn ne réclame que \$81.00 pour frais de voyage à Ottawa. M. Langelier, lui, dans son fameux compte, inscrivent pour cet item une somme de \$300.00. D'où vient cette différence entre le ministre et l'avocat,

différence qui nous montre l'avocat plus fastueux que le ministre ?

Maintenant, en récapitulant ces quelques chiffres que nous avons cueillis au hasard dans les documents publics, \$200.00 pour l'affaire Lockwood, \$300.00 dans la cause McGreevy vs la Reine, \$500.00 dans l'affaire d'arbitrage, \$3,000 dans le procès Manitoba vs Pacifique, nous arrivons à une somme de \$4,000, pour l'année fiscale 1887-88.

Et nous avons de fortes raisons de croire que ce n'est pas tout.

Nous n'écrivons pas ces choses pour injurier M. Langelier ; ce n'est pas un déshonneur que d'émerger au budget. Mais nos adversaires ont tant crié au carottage quand ils étaient dans l'opposition, ils ont tant échenillé les comptes publics pour trouver combien celui-ci avait gagné, combien celui-là avait reçu des gouvernements conservateurs, que nous voulons leur rendre un peu la monnaie de leur pièce, et prouver au public que ces astères ne sont pas insensibles aux attraits du vil métal, et qu'ils sont doués d'aussi robustes mâchoires que n'importe qui pour croquer le picotin ministériel. D'autres encore y passeront.

L'AUGMENTATION DES DEPENSES

L'Electeur et ses pareils ont beau se débattre et protester contre l'initié de la presse conservatrice qui crie à l'augmentation des dépenses, cette augmentation est indéniable, évidente, impossible à expliquer.

Nous avons déjà signalé bien des items du budget où cette progression ascendante dans la dépense prend des proportions alarmantes.

Voici, par exemple un chapitre des Comptes-Publics où l'extravagance libérale s'accuse avec un éclat tout particulier. C'est celui des dépenses d'entretien du nouveau Palais du Parlement, sous le titre de Loyers, Assurances, Réparations etc. des édifices publics.

Comme toujours, nous allons citer nos autorités, les documents officiels. Qu'on ouvre les Comptes-Publics pour l'année expirée le 30 juin 1886, la dernière année contrôlée entièrement par les conservateurs, aux pages 75 et 76. On y verra que les dépenses d'entretien du nouveau Palais Législatif n'ont été que de \$28,112.60. Maintenant qu'on ouvre également les Comptes-Publics pour l'année expirée le 30 juin 1888, première année entièrement contrôlée par les libéraux, aux pages 83 et 84, et l'on constatera que les dépenses sous le même chef se sont élevées à \$56,566.40.

Soit une augmentation de \$28,453.80, dans une branche du service public absolument contrôlable.

Notre ami M. Beauchamp, député des Deux-Montagnes, a attiré l'attention de la chambre sur cette augmentation inexcusable, à la dernière session. Nous citons les Procès-Verbaux de l'Assemblée Législative, pour 1889, page 446 :

L'honorable M. Shehyn propose que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

M. Beauchamp propose en amendement, " que tous les mots après " que " soient retranchés et remplacés par les suivants : " Cette Chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté pour les besoins du service public dans cette province, mais elle regrette de constater, que pendant l'exercice de 1887-88, le gouvernement actuel a dépensé la somme de \$56,566.40 pour le nouveau Palais du Parlement ", entrée sous ce titre dans le chapitre des comptes publics de 1887-88, intitulé : " Loyers, assurances, réparations, etc., des édifices publics, " lorsque l'ancien gouvernement n'a dépensé que \$28,112.60 pour la même fin pendant l'exercice de 1885-86.

Cette Chambre croit de son devoir de blâmer le gouvernement pour cette augmentation des dépenses de la Province.

Le vote s'est pris, avec le résultat suivant :

Pour l'amendement :—MM. Baldwin, Beauchamp, Blanchet, Casgrain, Desjardins, Duplessis, Faucher de Saint-Maurice, Flynn, Lapointe, LeBlanc, Martin, (de Bonaventure), McIntosh, Picard, Poupore, Spencer, Taillon et Tourigny.—17.

Contre :—MM. Bernatchez, Bourbonnais, Cameron, Cardin, Déchéne (de l'Islet), Desrosiers, Dumais, Duhamel, Gagnon, Goyette, Lemieux, Lussier, McShane, Martin (de Rimouski), Mercier, Morin, Pilon, Rivest, Robidoux, Rocheleau, Shehyn et Turcotte.—22.

Voilà de quelle façon administrent les économistes, voilà comment ils votent !

Nous engageons les électeurs à bien retenir ces noms et ces chiffres.

PETITE GAZETTE

M. Dubail, consul général de France au Canada, est parti hier soir pour Montréal.

Il prendra le convoi à 4 hrs cet après midi pour New-York où il s'embarquera samedi pour la France.

Monsieur le consul sera absent environ deux mois.

Le correspondant du Globe à Ottawa, annonce que l'honorable M. Chapleau serait appelé au ministère des finances et M. Abbott aux chemins de fer.

Nous sommes d'avis que toutes ces rumeurs doivent être prises cum grano salis.

Le Monde d'hier publiait cette dépêche spéciale d'Ottawa :

Ottawa, 23—Il est probable que le gouvernement retirera la mesure relative à l'augmentation du traitement des juges.

Il y a eu cet avant-midi un caucus général des amis du gouvernement. Rien n'a transpiré cependant.

M. Edison prépare depuis six mois son exposition à Paris. Il dispose de 800 pieds et il se propose de réunir des modèles de toutes ses inventions. Le clou de son exposition sera une énorme lampe à incandescence de 40 pieds de haut dont le globe ne comprendra pas moins de 20,000 bougies électriques. Cette lampe suffira à éclairer tout le bâtiment principal.

Le Révd. Père Nolin, S. J., doit partir samedi de Winnipeg pour visiter le lac des Chènes, Qu'Appelle et Régina. Le Révd. Père qui a terminé une brochure sur le Manitoba, veut voir par lui-même les avantages qu'offre à la colonisation cette partie de la province et des Territoires du Nord-Ouest.

Le Révd. Père Nolin est chargé spécialement par Messieurs Fabre et Duhamel, de prêcher la colonisation dans les diocèses d'Ottawa et de Montréal. Il sous dit qu'il a 450 comités de Colonisation de former pour favoriser le départ des colons, établir des missions, aider les missionnaires et les prêtres ; de plus, 5,000 zélatrices travaillent avec ardeur et persévérance à cette œuvre.

Les missions de Mgr Grandin viennent de subir une perte sérieuse. On avait réussi à construire sur la rivière Eturgeon, à quelques milles en bas de St-Albert un moulin dispendieux qui, non seulement procurerait la farine aux missions et au voisinage, mais qui aussi scierait et préparerait le bois dont on avait besoin pour la construction.

Les incendies désastreux qui ravagent le pays du haut de la Saskatchewan, ont pénétré jusqu'au moulin de la mission qui est devenu la proie des flammes. Le moulin, toutes les machines, les bois sciés et à scier, les blés et la farine, tout a été consumé, infligeant à la mission une perte dont nous ne connaissons pas le chiffre, mais qui doit être énorme.

De la Presse :

L'honorable M. Garneau était à Montréal hier : il est allé visiter le palais de justice en compagnie de l'honorable M. Mercier, pour étudier le moyen de l'agrandir. Il s'agit, paraît-il, de mettre là-dessus une couple de cent mille piastres, le prix d'un nouveau palais qui serait honnêtement construit.

C'est avec les raielles de ce gros contrat qu'on espère former un fonds électoral.

Nous protestons de nouveau contre ce projet de mettre \$200,000 pour hausser notre palais de justice. Il y a un moyen très simple de fournir l'espace nécessaire aux juges, au barreau et aux plaideurs : c'est d'affecter toute la cour actuelle aux tribunaux de juridiction civile, tandis que le château de Ramezay serait réservé aux cours de juridiction criminelle. De cette manière on pourrait s'exempter de faire une dépense aussi énorme que la dépense proposée.

Un contrat de \$200,000 c'est une affaire de \$400,000 pour le gouvernement actuel. La chambre sera-t-elle prête à consacrer une pareille extravagance.

LE BOULANGISME

La presse et Boulanger.—Son expulsion de Paris.

Paris, 23.—La presse boulangiste dit que le général Boulanger n'est pas expulsé de Bruxelles. La Presse déclare que le général ne quitte la Belgique que temporairement et qu'il a l'intention d'y retourner.

Le Gaulois prétend que le général se rend en Angleterre pour son plaisir et que son absence de Bruxelles a été entièrement spontanée.

Si les assertions de l'Indépendance belge et les explications données au XIXe Siècle, par le comte Dillon, sont exactes, le général Boulanger ne se serait décidé à quitter Bruxelles, qu'après avoir été informé par le ministre de la justice que le cabinet belge désirait le voir partir.

Ce n'est pas une expulsion dans le sens strict du mot, mais un avis officiel prévenant le général que le gouvernement ne pouvait pas lui permettre de compléter contre le gouvernement français sur le territoire belge.

Il est amusant de voir que l'adversaire déclaré du parlementarisme est réduit à se réfugier sur la terre classique du parlementarisme.

Il se peut que, lorsqu'il aura vu ce système de gouvernement sage et paisiblement pratiqué, il se réconcilie avec les institutions parlementaires. Cette conversion n'est cependant pas probable.

Le général Boulanger ne se trouvera pas en Angleterre dans des conditions aussi favorables qu'à Bruxelles. La nécessité de traverser la Manche refroidira le zèle des conseillers du général.

Quoiqu'il en soit, il n'est pas probable que ces obstacles matériels modifient sensiblement la situation du parti boulangiste qui continue à avoir ses journaux, ses comités et ses agences électorales.

POLITIQUE ANGLAISE

Discours de lord Salisbury—Il défend la politique irlandaise de son cabinet.—Un avis aux unionistes.

Londres, 23.—Lord Salisbury a prononcé un discours aujourd'hui à Bristol. Il a parlé des progrès merveilleux que faisait la ligne Primrose. Cette ligne, a-t-il dit, est d'une valeur transcendante pour la solution des questions politiques actuelles comme elle est un noble instrument pour l'union des classes et des masses du peuple.

Lord Salisbury espère qu'avant longtemps le gouvernement régiera les troubles qui menacent la paix intérieure. Ce gouvernement a une opposition telle qu'il s'en rencontre rarement. Le ministère compte sur la confiance que le pays continuera à avoir en lui afin de lui permettre de renverser la combinaison qui lui fait la guerre.

Le premier ministre a ridiculisé l'agitation en faveur du home rule en Irlande. Il a déclaré que le comté de Cornwall, par son origine radicale bien marquée, sa langue, ses traditions et son histoire avait autant droit que l'Irlande à avoir un parlement séparé.

L'argument résultant de la nationalité n'est pas sincère. C'est le plus gros sophisme qu'on puisse faire, le plus grand leurre qu'on ait encore eus dans le pays.

Cet argument sacrifierait les meilleurs intérêts de l'industrie et du commerce pour un pur sentiment et vide de sens politique.

Les unionistes ont été mis en face de deux phalanges, l'une politique, l'autre criminelle, toutes deux convergeant vers un même but, savoir : rendre la mise à exécution de la loi impossible en Irlande.

C'est un bien triste spectacle de voir des membres du parlement se lever pour défendre la fraude. Les unionistes ayant conscience de la haute fonction qu'ils ont à remplir, ne doivent pas se laisser guider par des considérations personnelles dans les élections et les questions politiques. Ils ne devraient pas se faire la lueur les uns aux autres, mais devraient s'unir pour le choix de l'homme qui plus que probablement triomphera.

Lord Salisbury dit que le gouvernement n'avait pas augmenté le coût de la défense du royaume sans réflexion.

Dans le cas de difficultés avec des puissances de l'Europe, un ennemi pourrait venir par la côte entre Schleswig et la France. C'est une chose grave, dit-il, que l'homme d'ajouter la ligne de la côte d'Irlande à la responsabilité de défense de l'Angleterre, en donnant l'indépendance à l'Irlande.

Echos d'Europe

Stockholm, 23.—La princesse Eugénie, sœur du roi, est morte.

Berlin, 23.—L'empereur et l'impératrice sont allés à Dresde pour rendre visite au roi de Saxe.

Berlin, 23.—L'impératrice d'Autriche est arrivée à Bade, où elle subira un traitement convenable à la nature de sa maladie.

Paris, 23.—A l'élection municipale qui a eu lieu à Charenton, Eberlin, républicain, a reçu 39,000 votes et Boulanger 3,898.

FEUX DE FORETS

Pertes énormes au Massachusetts et au Vermont.

North Adams, Mass., 23.—Des feux considérables ont ravagé la forêt et les alentours d'ici depuis quelques jours. Une grande quantité de bois de construction et plusieurs cordes de bois de chauffage ont été consumés.

Springfield, Mass., 23.—Un feu dans la forêt à South Hadley, avant-hier, aidé par un vent violent, s'est propagé rapidement sur des centaines d'acres de terre et y a causé des pertes énormes. Un autre feu à East Hampton est devenu si alarmant pour cette ville qu'on a dû appeler le secours des pompiers.

Bellow's Falls, Vt., 23.—Des feux rava-

gent les bois dans le voisinage d'ici. Dix milles carrés de terre à bois ont déjà été consumés.

Echos & Nouvelles

Retour de Mégantic

Les hommes du 9e Voltigeurs de Québec, qui étaient allés faire la chasse à Morrison, en qualité de constables spéciaux, ainsi que les gardes de la prison, sont de retour. Le soleil du printemps leur a bronzé la figure.

—La Vigueur des Cheveux d'Ayer restaure aux cheveux gris leur couleur primitive, et les rend vigoureux et abondants.

Pour le Canada

M. et madame Alfred White, M. Jack Sharples et madame Sharples, s'embarqueront demain à Liverpool sur le paquebot "Parisian" pour revenir à Québec.

Au séminaire de Chicoutimi

Mercredi soir, Mgr Bégin s'est rendu aux desirs de la Société St-Dominique du petit Séminaire de Chicoutimi en donnant une conférence, sur ses voyages en Terre-Sainte.

Tous les prêtres et les élèves du grand et du petit séminaire assistaient à cette intéressante causerie, pleine d'actualité durant la Semaine Sainte.

Une laiterie nouvelle

Une des premières conséquences de la réunion à Ottawa de la Federal Dairymen's Convention sera l'installation d'une laiterie nouvelle sur le modèle perfectionné des laiteries du Danemark.

Bulletin maritime

Les passagers du steamer Etruria qui sont arrivés lundi ont fait le voyage de Queenstown à Québec en neuf jours.

—Le steamer Miramichi est sorti d'hivernement lundi l'après-midi et est amarré au quai Atkinson. Il montera à Montréal demain, et il repartira ensuite de Québec lundi prochain pour les ports du golfe.

—La goëlette à vapeur Lady Belleau est arrivée de Manicouagan dimanche soir.

—M. H. Brown est parti pour Matane avec la goëlette à vapeur Florence et deux goëlettes à voiles, pour décharger la cargaison de la barque Mary K. Campbell, qui est à terre à cette endroit.

—Le nouveau steamer de sauvetage Lord Stanley, que M. Davie a fait construire sur la Clyde, est attendu ici aujourd'hui ou demain.

—Le vapeur Orléans, le remorqueur Champion et le North, de la traversée de Québec et Lévis, sont sortis d'hivernement.

—Le premier radeau de la saison à destination de Québec, est parti samedi de Trenton, Ontario.

—On fait voile pour Québec : Golden Fleece, Blackler, Barbades, 4 avril. Pontecorvo.—Shields, 20 avril.

Malbaie

A la Malbaie, la saison d'été promet d'être exceptionnellement intéressante cette année. Déjà la plupart des cottages qui étaient vacants l'an dernier sont loués.

—Il est possible que M. Bergeron, le populaire gerant de l'hôtel St-Louis, se charge de remettre sur un grand pied le Central House de M. Duberger.

—M. Edward Blake se fait construire une magnifique résidence à la Pointe-au-Pic.

Mme P. A. Tremblay fait aussi construire deux jolies résidences qui sont déjà louées pour trois ans à des familles américaines.

Que signifie Impérial ?

C'est un article manufacturé par un chimiste expert après plusieurs années d'étude minutieuse et d'expériences scientifiques, et qui est appelé Impérial Cream Tartar Baking Powder. Elle rend le pain très léger, très blanc, ainsi que les biscuits, les gâteaux, etc. Elle est en vente chez tous les épiciers.

A Chicoutimi

Nous lisons dans le Progrès du Saguenay :

Le pont de glace en face de la ville et jusqu'à l'entrée de la Grande Baie est disparu depuis jeudi dernier, le 11 courant. L'an dernier, il n'était parti que le 29 avril et l'année précédente le 4 mai. Tous s'accordent à dire que jamais ce pont n'est parti aussi tôt.

Nous avons une température des plus agréables et la neige disparaît rapidement. Nous avons même de la poussière dans les rues depuis le commencement de la semaine ; si la temp continue, nous aurons le bateau bien à bonne heure. Nul doute qu'il pourrait arriver pour le 1er mai, mais on nous dit que la compagnie ne pourra préparer ses bateaux du Saguenay avant les premiers jours du mois.

Il est à espérer que les semences commenceront à bonne heure.

Arts et métiers

Le premier ministre accompagné des autres membres du gouvernement provincial, visitera jeudi soir l'école des arts et métiers de cette ville. Les directeurs de l'école profiteront de cette occasion pour faire une grande exposition des œuvres exécutées dans cette établissement. Les écoles de Silery et de New-Liverpool exposeront aussi des morceaux de dessin et de mécanique.

C'est une excellente idée, car les mi-

nistres pourront constater de visu les progrès étonnants qui ont été accomplis depuis sa fondation par l'école des arts et métiers de Québec. Le public est invité sans carte. Des discours seront prononcés dans cette circonstance par les honorables MM. Mercier, Rhodes et autres. L'exposition se continuera jusqu'à dimanche après-midi.

Rouge et bleu

Il y a eu hier soir, à la résidence de l'auteur, une répétition générale de la jolie comédie, Rouge et bleu, de M. Pamphile Lemay.

M. Lemay avait invité quelques journalistes. La répétition a été très réussie, et préage une charmante soirée pour vendredi.

Jeunesse en goguette

Trois jeunes garçons de Québec, dont le plus âgé ne dépasse pas la quinzaine, s'enfuirent du foyer paternel pour prendre leurs joyeux ébats, lisons nous dans la Patrie. Pour jouir de la fête, l'un d'eux vola \$165 à son oncle. Ils vinrent à Montréal et malgré leur tendre jeunesse, réussirent à se procurer assez de boisson pour s'enivrer. L'oncle averti la police qui captura les jeunes gars, au moment où ils jouaient une partie de poker dans un restaurant de la partie Est. Des perquisitions sur leur personne aboutirent à la découverte de \$75. Comme l'oncle ne voulait pas pousser l'affaire, on les laissa partir.

Exportation des œufs aux Etats-Unis

Constaté d'après les rapports officiels, que quatorze millions de douzaines d'œufs ont été exportés du Canada aux Etats-Unis ; en supposant que pour le moins ces œufs aient été vendus 14 centimes la douzaine, on aurait réalisé \$1,960,000 ; comme ce montant est le plus bas, on pourrait même dire \$2,000,001. L'élevage des volailles est donc une partie essentielle de l'exploitation d'une ferme !

Nouvelles de l'Avenir

Je dois vous faire part de notre belle fête de Pâques célébrée modestement ici mais avec entrain et dans la mesure de nos forces.

Le chœur a chanté la messe de Sainte Thérèse de La Haye. Au graduel il a chanté quelques versets de O Filii et Filiae harmonisés et à l'offertoire le magnifique Resurrexit de Lambillotte. Les soli ont été rendus avec beaucoup d'habileté par Mlle M. Dionne et H. Allard et MM. S. Mansauit, N. H. S. Dionne et E. Letourneau. Solo du cantique de sortie Triumphe ! Victoire ! a été chanté par Mlle E. Charpentier.

Au salut le Regina de LaBat a été enlevé ; M. S. Mansauit en a rendu les soli avec beaucoup de talent ; Un grand Tantum en Fa de Lambillotte a eu beaucoup de succès.

L'orgue était tenu par Mlle M. Dionne.

Depuis trois ou quatre ans notre chœur nous a habitués à ces fêtes musicales et sait perfectionner son œuvre à mesure que nos goûts deviennent plus difficiles.

—Les semailles commencent. La récolte du sucre a été abondante.

—Nous avons enfin réussi à remettre les affaires municipales entre les mains des canadiens-français M. Jos. Beaulac, fils, a été élu maire et M. J. C. St-Amant N. P. secrétaire trésorier.

L'Avenir 23 avril 1889.

Recette

MOYEN DE SE DÉBARRASSER DES CHENILLES QUI S'ATTACHENT AUX GADELLIERS ET AUX GROSEILLIERS

Voici un moyen très simple et peu coûteux, indiqué par un journal anglais : C'est tout simplement de faire dissoudre une livre d'alun dans trois gallons d'eau et d'arroser les plantes avec cette solution. On prétend que cette recette est aussi efficace que l'ellébore.—Le Nord.

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New-York, et frère de feu l'Éminent Juge Wilds, de la Supreme Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

" 78 E. 5th St., New York, 16 Mai, 1882. Messrs. J. C. Ayer & Co.

Je fus, l'hiver dernier, en proie à un humeur qui tourmentait mes membres de démangeaisons intolérables ; la nuit surtout et mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture, de souffrir en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrhale ; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SAÛSEPARILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avais fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour me voir, s'il était possible, un terme à mes souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliora graduellement et devint excellente. Je me suis senti tout plus fort, et ce résultat je le dois à la SAÛSEPARILLE, que je recommande en toute confiance comme le meilleur remède pour purifier le sang. J'en prendis trois petites doses par jour, et avant que la douzième ne fût finie, mon état était complètement rétabli. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous, avec respect, Z. P. WILDS.

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes provenant de la faculté de la SAÛSEPARILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'

Pilules et Onguent d'Holloway

Quelques constitutions ont une tendance au rhumatisme et en sont tourmentées pendant toute l'année. Faites bassiner les membres malades avec la saumure chaude, et après frottez avec de l'onguent, on trouvera que c'est le meilleur moyen de diminuer l'agonie, et avec les Pilules d'Holloway le meilleur moyen d'arrêter la maladie. Il n'est pas besoin de plus de quelques jours d'usage de ce remède sûr et adouci sans danger, pour guérir complètement de ce mal. Les douleurs sont enlevées sans difficulté par les remèdes peu coûteux d'Holloway, qui donnent un confort en modérant les vaisseaux engorgés et en calmant les nerfs trop excités.

AVIS AUX MÈRES

Le "syrup calmant de Mme Winslow" devrait toujours être employé pour la dentition des enfants. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, apaise toutes les douleurs, guérit la colique, et est le meilleur remède pour la diarrhée. Vingt cinq cents la bouteille. Québec, 5 mai 1888.

Le "Courrier du Canada"

Est en vente chez MM. F. Béland, tabaciste, rue et faubourg St-Jean—Filleau, Libraire, rue Boadue, Haute-Ville—Drouin et Frère, rue St-Joseph, St-Roch.

Marché de Québec

Table with 2 columns: Item and Price. Includes Flourine, Farine et Grains, Lards, Jambons, etc.

Bœufs, Moutons, etc.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes Bœuf, Veau, Mouton, etc.

Volailles

Table with 2 columns: Item and Price. Includes Volailles, Poullets, Oies, Dindes, Canaris, etc.

Poissons.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes Poissons, Sèche le quintal, etc.

Marché au Cuir

Table with 2 columns: Item and Price. Includes Cuir espagnol, Cuir à semelle, etc.

A vendre.

Le MAGNIFIQUE MOULIN construit sur la RIVIÈRE BA TISCAN, l'endroit qui sépare la paroisse de Ste-Geneviève de celle de St-Narcisse, dans le comté de Champlain. Ce moulin est en bon ordre et a un pouvoir d'eau des plus puissants. Il est pourvu des meilleures améliorations, et donne les plus complètes satisfactions sous tous rapports.

A vendre.

M. CLÉOPHE LAVOIE de la PETITE RIVIÈRE ST-FRANÇOIS, a en vente un superbe mécanisme de MOULIN À SCIE pour la somme modique de NEUF CENT DOLLARS. Le tout en bon ordre. S'adresser au Courrier du Canada, ou sur les lieux à CLÉOPHE LAVOIE, fils de Magloire. Québec, 8 mars 1888.

A vendre.

M. CLÉOPHE LAVOIE de la PETITE RIVIÈRE ST-FRANÇOIS, a en vente un superbe mécanisme de MOULIN À SCIE pour la somme modique de NEUF CENT DOLLARS. Le tout en bon ordre. S'adresser au Courrier du Canada, ou sur les lieux à CLÉOPHE LAVOIE, fils de Magloire. Québec, 8 mars 1888.

A vendre.

M. CLÉOPHE LAVOIE de la PETITE RIVIÈRE ST-FRANÇOIS, a en vente un superbe mécanisme de MOULIN À SCIE pour la somme modique de NEUF CENT DOLLARS. Le tout en bon ordre. S'adresser au Courrier du Canada, ou sur les lieux à CLÉOPHE LAVOIE, fils de Magloire. Québec, 8 mars 1888.

A vendre.

M. CLÉOPHE LAVOIE de la PETITE RIVIÈRE ST-FRANÇOIS, a en vente un superbe mécanisme de MOULIN À SCIE pour la somme modique de NEUF CENT DOLLARS. Le tout en bon ordre. S'adresser au Courrier du Canada, ou sur les lieux à CLÉOPHE LAVOIE, fils de Magloire. Québec, 8 mars 1888.

A vendre.

M. CLÉOPHE LAVOIE de la PETITE RIVIÈRE ST-FRANÇOIS, a en vente un superbe mécanisme de MOULIN À SCIE pour la somme modique de NEUF CENT DOLLARS. Le tout en bon ordre. S'adresser au Courrier du Canada, ou sur les lieux à CLÉOPHE LAVOIE, fils de Magloire. Québec, 8 mars 1888.

A vendre.

M. CLÉOPHE LAVOIE de la PETITE RIVIÈRE ST-FRANÇOIS, a en vente un superbe mécanisme de MOULIN À SCIE pour la somme modique de NEUF CENT DOLLARS. Le tout en bon ordre. S'adresser au Courrier du Canada, ou sur les lieux à CLÉOPHE LAVOIE, fils de Magloire. Québec, 8 mars 1888.

A vendre.

M. CLÉOPHE LAVOIE de la PETITE RIVIÈRE ST-FRANÇOIS, a en vente un superbe mécanisme de MOULIN À SCIE pour la somme modique de NEUF CENT DOLLARS. Le tout en bon ordre. S'adresser au Courrier du Canada, ou sur les lieux à CLÉOPHE LAVOIE, fils de Magloire. Québec, 8 mars 1888.

PAQUES 1889

208 PAQUETS DES

Marchandises les plus nouvelles pour printemps et etc

Comprenant ce qui se produit de plus nouveau dans les marchandises suivantes :

Dernières nouveautés en étoffes pour Robes. Dernières nouveautés en Soies de toutes sortes. Dernières nouveautés en Jersey pour dames. Dernières nouveautés en Gilets et Dolmans pour dames. Dernières nouveautés en Ciroulières en Draps pour dames, "Patrons Russes". Dernières nouveautés en Robes toutes faites pour dames, et pouvant laver. Dernières nouveautés en Robes Jersey pour enfants.

Dernières nouveautés en "Ombrelles." Parapluies en Soie pour Dames, depuis \$1.75. Dernières nouveautés en fait de Chapeaux. Gants "Taffetas" "Tip Top" avec poignets en chevreau. Gants en Kid à 4 boutons, depuis 7c. 50 douz. Gants en Kid pour dames, à 35c la paire. Prix ordinaires \$1.00.

Nous invitons les dames à venir voir nos nouveaux Corsets. Nous en avons de 40 formes des plus gentilles, y compris les Corsets Américains R. et G.

GLOVER, FRY & CIE

Québec, 24 avril 1889

Tapis ! Tapis !

Tapis de Tapisserie depuis 25c ou 25% net. Tapis de Bruxelles depuis 85c ou 80c net. Rideaux en Dentelle depuis \$1.25 ou \$1.19 net la paire.

Nous défions de montrer un meilleur choix que le nôtre sous le rapport de la qualité et des dessins de nos Tapis de Bruxelles et Tapisserie.

GLOVER, FRY & CIE

Québec, 24 avril 1889

Bazar de New-Carlisle

Pour l'Eglise Catholique de cette paroisse (devant avoir lieu en AOÛT prochain)

AUTORISÉ PAR LA BIENVEILLANTE PERMISSION DE SA GRANDEUR MGR J. LANGEVIN

Sous le patronage de l'honorable sénateur Théodore Robitaille, et sous la présidence honorifique de Mme T. Robitaille. Mme Juge Billy, Présidente active; Mme F. D. Gauvreau, Vice-Présidente; Dlle J. Billy, secrétaire.

Voici les noms des dames qui ont la direction des tables :

Table Canadienne-Française.—Mmes L. A. Billy, L. J. Riopel, F. D. Gauvreau et L. P. Label. Table St. André.—Mmes Gordian Maguire, Dr W. Maguire et Jos. Label. Table St. Patrice.—Mmes Sheppard et Bélanger. Table Ste-Cécile.—Mmes J. Lily, T. Clapperton, C. Plourde, E. Letel, E. Meagher. Table des rafraichissements.—Mmes Laferrière, Carcaud, Gosselin, Ménard et D'Anjou. JULIETTE BILLY, Secrétaire. Québec, 18 mars 1889

A VENDRE.

LA MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ connue sous le nom de CHATEAU-BIGOR, dans la paroisse de Charlesbourg, contenant 140 arpents de terre en superficie, dont 20 dans un bon état de défrichement.

Trois cours d'eau arrosent cette terre avantageusement située sur le versant d'une colline bien exposée.

Les bois qu'on y rencontre plus communément sont : l'épinette rouge, l'épinette blanche, le bouleau, des pins plusieurs fois séculaires, et des érables,—mille en nombre,—assez gros pour former une sucrerie.

Il y a aussi beaucoup de chasse et de pêche. Pour les conditions de vente s'adresser à M. LÉGER BROUSSEAU, Propriétaire du Courrier du Canada, 9, rue Boadue, Québec.

Québec, 29 janvier 1889

Livres à vendre

A LA LIBRAIRIE DU "Courrier du Canada"

Fleur du Carmel, par le Rév. Père Antoine Braün, \$1.00. L'Édit-Dieu, par l'abbé H. R. Casgrain, \$2.00. Missel contenant les messes de la bienheureuse Vierge Marie et les messes des défunts. Imprimé en très gros caractères. \$10.00. L'Amour du Cœur de Jésus ou le Vritable Trésor de l'âme. Prix : 25 cents. Mois de St-Joseph, 5 cents. Le Journal des Jésuites (quelques exemplaires seulement), \$25.00. A la Porte du Paradis, par André LePas, prix : 10 cents. La Voie Dououreuse du Chemin de la Croix, prix : 5 cents. Exercices Orthographiques sur les Éléments de la grammaire française de Lhomond y compris la Syntaxe, par le même.—Prix, \$1.50 la douzaine. Recueil de Recettes et le médecin à la maison, 25 cents. Le Célébré du Diocèse de Rimouski. Les Danses et les Bals, Sermons, Notes et Documents, par M. le curé de Québec, prix : 25 cents. Histoire du Cap-Santé, par l'abbé F. X. G. Giffen, prix 50 cents. Choix de Vaches laitières, par J. A. Conto, prix : 50 cents. Tenue des Livres, en partie simple et en partie double, par M. Napoléon Lacasse, Prof. N. N. L., \$6. la douzaine. Guide d'Éducation, 1er année, \$1.00. Journal indicateur des sanctuaires et lieux historiques de la Terre Sainte, en 3 volumes, \$2.00.

AVIS

EST par le présent donné à tous ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu le révérend M. THOMAS AUBERT de GASPÉ de vouloir bien les fier, dument attestés, entre les mains du soussigné, exécuteur-testamentaire, sous un délai d'un mois. Les débiteurs de la dite succession devront également régler avec le soussigné sous le même délai.

C. E. CARRIER, Ptre, Exécuteur-testamentaire, Collège de Lévis. Québec, 20 mars 1888—1m

HOMMES

NOTRE spécifique No 23 restaure d'une manière permanente les forces vitales épuisées, la virilité perdue et la débilité générale, quand tout autre traitement fait défaut. Envoyez 6 cents en timbres pour notre TRAITÉ et les DIRECTIONS en vue de la guérison à domicile. TORONTO MEDICINE CO., 343, avenue. SPADINA, TORONTO, ONTARIO. Québec, 25 mai 1888—1an

Dernière Edition

M. STARNES, PRESIDENT DU CONSEIL

Nous écrivions le 17 janvier dernier :

M. Starnes a voté pour chasser du conseil son ami M. Lavallée. Et il a la promesse de devenir après la session, président de la chambre haute.

C'est fait ! M. Starnes a reçu son salaire. On lit dans l'Électeur de ce matin :

L'hon. Henry Starnes a été nommé, hier, président du Conseil législatif en remplacement de M. LaBruère.

Le public s'attendait depuis assez longtemps à ce changement, et l'accueillera, nous en sommes convaincu, avec satisfaction.

Avec satisfaction !... un des plus honteux scandales politiques que le gouvernement Mercier nous ait encore étalé ! Avec satisfaction !... l'accolade du ministère de la revanche nationale avec ce rebut de tous les régimes !

Ah ! ça, les gens de l'Électeur ont-ils perdu la tête, et sont-ils déterminés à tuer leur journal à force de cynisme ?

Demain, nous donnerons cours aux observations que suggère cette nouvelle évolution dans la carrière de l'illustre M. Starnes.

LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le rapport de la société Saint-Jean-Baptiste, publié en première page.

On constatera que le comité d'organisation de la société Saint-Jean-Baptiste, pour la grande démonstration du 24 juin prochain, n'a pas été inactif, et que son œuvre est en pleine voie de succès.

Les sociétés des Etat-Unis ont déjà commencé à répondre à l'appel du comité. Les compagnies des chemins de fer et de navigation vont, nous l'espérons, réduire leur taux pour la circonstance.

Le comité recommande l'organisation d'un grand banquet, pour le lundi soir, jour de la Saint-Jean-Baptiste, et d'un concert pour le mardi soir.

Le rapport annonce aussi, officiellement, que le R. P. Plessis, Dominicain, et l'honorable M. Chauveau ont accepté l'un et l'autre l'invitation du comité, et seront les orateurs de la circonstance.

En un mot tout semble aller à merveille, et présager une démonstration grandiose pour le 24 juin prochain.

L'Électeur dément la rumeur de la nomination de M. Cardin à un emploi sous le gouvernement Mercier.

Souscription généreuse

L'Union Commerciale de Québec a souscrit \$50 pour le concert destiné à secourir la famille du clarinettiste Jules Xhrouet.

Personnel

Le Dr Coote est arrivé de France, lundi.

M. Charles Stuart King et mademoiselle Florence King, dont la famille résidait autrefois à Québec, sont arrivés en cette ville hier, et sont descendus au Saint-Louis.

Inondation

A St-Pierre, comté de Montmagny, nous apprenons que la rivière Montmagny s'est considérablement gonflée, et a même inondé une grande surface de terrain. Les ponts ont été sérieusement menacés. Cependant, il n'y a pas eu de grands dommages de causés.

Funérailles de madame Massue

Les funérailles de madame Massue, ont eu lieu, ce matin, à la Basilique, au milieu d'un concours considérable de parents et d'amis.

Le cortège est parti de la résidence de madame Alexandre Lemoine, à 9 heures.

Le deuil était conduit par MM. Gaspard Lemoine, Jules Lemoine, T. C. Casgrain, L. Taschereau, etc. On remarquait dans le cortège, Son Honneur le lieutenant-gouverneur Angers, avec son secrétaire, M. J. de L. Taché, l'honorable juge Caron, M. G. Dochène, M. P. P., etc., etc.

Les Sœurs de la Charité, avec leurs petits orphelins et leurs petites orphelines, assistaient en corps aux funérailles de cette insigne bienfaitrice de leur maison.

La levée du corps a été faite par Mgr Bolduc.

M. le curé de Québec a chanté le service assisté de MM. les abbés Mathieu, du séminaire, et Bélanger, chapelain

des Sœurs Grises, comme diacre et sous diacre.

Mgr Hamel a récité les prières du libera.

L'inhumation a eu lieu à la chapelle de l'Hôtel-Dieu. M. l'abbé Faguy, curé de Québec, y a récité les dernières prières.

Aux Trois-Rivières

Le concert organisé par l'Union Musicale a eu lieu hier soir, dit la Paix.

Nous avons eu la bonne fortune d'y entendre M. Faucher de St-Maurice qui y a donné une conférence très intéressante. Les sujets choisis par M. Faucher de St-Maurice étaient Maximilien, l'homme de lettres, et Notes de voyages.

M. Faucher de St-Maurice, comme toujours, a eu un succès complet. M. Clark, cornettiste de Montréal, s'est bien acquitté de sa tâche. La fanfare de l'Union Musicale a bien rendu les morceaux pour lesquels elle était inscrite sur le programme.

Nous devons des éloges tout particuliers à Madame Dr Pannefort pour la manière habile avec laquelle elle a accompagné sur le piano M. Clarke.

La fête de Pâques, à St-Charles de Bellechasse

La fête de Pâques a été célébrée, hier, à St-Charles de Bellechasse, avec un éclat inaccoutumé. L'Eglise avait revêtu ses plus belles parures et ses plus somptueux ornements.

Les offices de la journée ont été célébrés par M. le curé. Pendant le sermon de circonstance, donné par le Rév. M. Giguère, vicaire de la paroisse. Le prédicateur, dans une touchante allocution, a sans cesse tenu l'auditoire suspendu à ses lèvres, et animé de l'enthousiasme que la fête de Pâques inspire à tous les fidèles, il a déployé tout le zèle qu'un pareil sujet peut donner pendant près d'une heure.

Le chœur de l'orgue a chanté avec ensemble la messe royale.

Mais, sans contredit, la nouvelle fanfare de St-Charles, a grandement contribué à rehausser l'éclat de cette solennité. Cette jeune fanfare organisée depuis un mois à peine, débutait hier, avec un succès brillant. Bien qu'elle en fût à ses premières armes, cette fanfare a étonné non seulement par le succès mais encore par le nombre et le choix de ses morceaux.

Nos plus chaleureuses félicitations à qui de droit !

Les instruments qui composent cette fanfare viennent de la maison Bernard et Allaire, de Québec; inutile de dire qu'ils, sont de premier choix et font honneur à cette maison.

UN TÉMOIN.

Pilules d'Ayer.

La plupart des maladies qui affligent l'humanité proviennent du dérangement de l'estomac, des intestins et du foie. Les PILULES CATHARIQUES D'AYER agissent directement sur ces organes, et sont spécialement destinées à la guérison des maladies causées par ces dérangements, telles que Constipation, Dyspepsie, Maux de Tête, Dysenterie, et une foule d'autres indispositions, pour lesquelles elles sont un remède sûr, prompt, infailible, et agréable. L'usage général de ces PILULES par un grand nombre de médecins distingués de nos universités, démontre clairement en quelle estime elles sont tenues par la profession médicale.

Ces PILULES sont purement et simplement préparées avec des substances végétales, absolument pures de calomel et autres ingrédients pernicieux.

Une Victime du Mal de Tête nous écrit :

"Les PILULES D'AYER sont pour moi un trésor inestimable. J'en ai toujours une bonne provision. Sujet depuis longtemps à de violents maux de tête, ces pilules seules me procurent du soulagement. Une dose agit sur mes intestins et mon mal de tête disparaît. Comme médecine je n'ai jamais rien trouvé d'aussi efficace. C'est donc avec un grand plaisir que j'en fais l'éloge, toutes les fois que l'occasion se présente."

W. L. PAGE, of W. L. PAGE & Bro., Franklin St., Richmond, Va., 3 Juin, 1882.

Jamais elles n'ont manqué.

"Je me sers depuis longtemps des PILULES D'AYER, jamais elles n'ont manqué de produire l'effet désiré. Nous en avons toujours chez nous une provision, les considérant comme une médecine de famille, sûre, infailible, et agréable à prendre. Pour la DYSPÉPSIE elles sont inappréciables."

J. T. HAYES, Mexia, Texas, 17 Juin, 1882.

La Constipation guérie.

Le Rév. FRANCIS B. HARTWELL écrivait d'Atlanta, Ga., dit : "Pendant quelques années j'ai été sujet à la constipation, et malgré l'emploi de quantités de médecines de toute sorte, mes souffrances n'ont fait qu'augmenter. Je commençai, il y a quelques mois, à prendre les PILULES D'AYER, mes souffrances se sont peu à peu calmées, mes intestins ont pris leur fonctionnement régulier, et ma santé est devenue excellente."

Les PILULES CATHARIQUES D'AYER corrigent les irrégularités des intestins, stimulent l'appétit et la digestion, et par leur action prompte et complète donnent du ton et de la vigueur à tout le corps.

PRÉPARÉES PAR LE Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendues par tous les Droguistes.

Maintenant en vente

"Courrier du Canada."

HISTOIRE DE LA Paroisse du Cap Santé

DE 376 PAGES, Par M. l'abbé F.-X. GATIEN. 50 cents

LEVAÏN ROYAL

Les Gâteaux de Levaïn Royal sont les Favoris au Canada. 10 ans sur le marché sans plaintes d'aucune sorte. Le seul Levaïn qui ait soutenu l'épreuve de temps, et qui n'a jamais fait de pain sur ou mouillé à la sauté.

Tous les épiceries le vendent.

807, 809, 811, St-Fr. Québec, Qué., à l'angle de la



CREDIT PAROISSIAL

G. B. LANCTOT,

1664, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL,

P. O.

MERCIER humblement ses pratiques et spécialement les membres du clergé pour leur patronage jusqu'à ce jour et est heureux de leur annoncer qu'il reçoit tous les jours un choix complet d'ornements d'Eglise, Chasubleries, Calices, Ciboires, Bronzes, etc., Vins de Messe, Encens, Cierges, Huile d'Olive, Veilleuses, aussi un assortiment complet de Sais, Merinos, etc. Toujours en mains une quantité considérable de Chemins de Croix, Statues et surtout le

NOUVEAU GROUPE DU ST ROSAIRE

manufacturé pour la première fois en Canada dans mes ateliers. Une visite est spécialement sollicitée et un escompte de 10 o/o sera accordé aux achats du comptant.

Québec, 20 avril 1889—1an

C. B. Lanctot.

979

D. OUELLET & BOUSSIERES

Architectes-Dessinateurs EXPERTS, TOISEURS, ETC.

85, rue d'Aiguillon

D. OUELLET, Architecte.

Atelier à Vapeur et de Décors

68 et 87 Rue d'Aiguillon. Québec, 8 avril 1889—1m 963

Académie de Musique.

LA COMEDIE DE M. PAMPHILE LEMAY

ROUGE ET BLEU,

Sera jouée à l'Académie de Musique

Vendredi, le 26 du courant,

SOUS LE PATRONAGE DISTINGUÉ DE L'HON. M. MERCIER

Au 2e entracte M. ADJ. RIVARD fera une récitation.

La fanfare de l'Union Musicale jouera ses meilleurs morceaux.

Sièges réservés, 75 cts, parquet, 50 cts, galeries, 25 cts.

Le plan de la salle est déposé chez M. Lavigne. Québec, 18 avril 1889—715 972

SOCIÉTÉ de Construction permanente de Québec

Le 1er et après le 1er mai prochain, la Société paiera à ses actionnaires un dividende semi annuel de trois par cent sur le fonds capital.

Le livre de transferts d'actions sera fermé du 20 au 30 avril courant inclusivement.

Par ordre G. GOURDEAU Secrétaire. Québec, 10 avril, 1889.—1m 966

Frechon, Lefebvre & Cie

1615, Rue Notre-Dame

Montréal

FABRICANTS

d'Ornements d'Eglises et de Statues Religieuses !

Vases sacrés—Garnitures d'autel—Lustres à cristaux—Chasubleries—Soiries—Linges d'églises

Nouvelles importations de Merinos, Say et Coton à tablier pour communautés religieuses !!

Soutaves faites sur mesure... VINS DE MESSE... CIERGES ET HUILE D'OLIVE...

Une Spécialité

Québec, 9 mai 1888—1an 780

GURVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE DE FRANCE, D'ALLEMAGNE ET DES ETATS-UNIS.

Aussi : Instruments de fabriques canadiennes,

TELS QUE LES CÉLÈBRES PIANOS : HEINTZMAN & CIE, WM. BELL & CIE, MASON & RISCH, DOMINION & CIE, Etc

ORGUES ET HARMONIUMS : WILLIAM BELL & CIE, DOMINION & CIE, THOMAS & CIE, SCHEDMAYER, Etc., Et

Les dernières publications musicales reçues chaque semaine.

MACHINES À COUDRE : New Williams, et Davis, à entraînement vertical.

AUSSI : COFFRES DE SURETÉ (Safes) VITRINES (Show Cases) 219, Rue St. Joseph, St. Roch, Québec. Téléphone : Boîte 278 Québec, 16 janv. 1889—1 an 921

La Banque Nationale

Le PREMIER MAI prochain et après, la Banque paiera à ses actionnaires un dividende de trois par cent sur son capital, pour le

MEUBLES ! MEUBLES ! !

AVIS
CEUX qui ont besoin de meubles, nous conseillons de s'adresser à la maison C. O. Bedard. Cette maison est connue pour faire des meubles de première classe.



'BUGGIES, WAGONS, INSTRUMENTS AGRICOLES, P. T. LEGARÉ, 401, RUE ST-VALIER, ST-SAUVEUR, QUEBEC.

HARAS NATIONAL BUREAU, 30 RUE ST-JACQUES, FERMES, OUTREMONT, PRÈS MONTREAL

CHEVAUX FRANCAIS TROISIEME IMPORTATION NORMANDS, PERCHERONS, BRETONS, Aux sociétés d'agriculture, aux cercles agricoles et aux cultivateurs

EAU ST-LEON

etificat de l'efficacité de cette eau merveilleuse
La lettre qui suit parle d'elle-même :
CHERS MESSIEURS, — Durant trois ans, j'ai eu à lutter contre cette maladie mortelle, la Dyspepsie, tellement que j'étais privé de presque toute nourriture mais surtout de viande.

Pot Pourri Japonais, Pots de Pot Pourri Japonais ou Jares de Rose, Coussins en Caoutchouc remplis d'air, Oreillers

Télégraphe d'alarme Quartier Saint-Louis

Boîtes 1 rue Ste Ursule, station centrale 2 Ste Anne et Panet. 3 Grisons et St Geneviève. 4 Baldwin et St Louis.

Quartier Champlain 15 Chantier Dinning, Cap Blanc 16 Epicerie Taylor, Cap Blanc. 17 Station du feu, Pres-de-Ville. 21 Maison Giblin, do 23 Maison Grant, rue Champlain.

PLUS DE MAUX DE DENTS! l'Elizir, Poudre et Pâte Dentifrices RR. PP. BÉNÉDICTINS de l'Abbaye de Soulaac (Gironde)

Garrigue & Jalras, 16, RUE ST-JEAN, Seuls agents pour Québec et la province.

CHEMIN DE FER DE QUÉBEC AU LAC ST-JEAN

Le 8 DECEMBRE 1888, Les trains partiront de la station du Pacifique, Québec, et y arriveront comme suit, excepté les dimanches :

Les trains font raccordement à St-Ambroise avec les omnibus allant au village Indien, à Lorette et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le village de Valcartier, à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière-aux-Pins.

BIERE ET PORTER LABATT, DE LONDON, ONTARIO.

LABATT'S PALE ALE LONDON-CANADA. Preuve que la Célèbre BIÈRE ET PORTER fabriqués par John Labatt, de London, Ont., est la meilleure du Canada et même pouvant rivaliser avec les meilleurs bière et Porter importés.

LIGNE ALLAN. Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Mâtes. CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS 1888-Arrangements d'hiver-1889

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE. Les Pilles et Onguent Holloway. Les PILULES purifient le sang, et guérissent les troubles des reins et de l'estomac.

LONGUENT. est un remède infallible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles hémorroïdes, plaies et ulcères.

BAKER'S Breakfast Cocoa. Médaille d'Or, Paris, 1878. W. BAKER & CO., Dorchester, Mass.

IMPERIAL BAKING POWDER. La plus PURE, la plus FORTE et la MEILLEURE. E. W. GILLET TORONTO, ONT.

Israel Dumais, NOTAIRE. M. DUMAIS a ouvert son bureau à S. LOUIS DE MÉTABETCHOUAN, (LAC ST-JEAN, P. O., CHAMBOARD), près de la jonction du chemin de fer de Québec et du Lac St-Jean.

J. & W. REID. Fabricants de Papiers. 124, Rue ST-PAUL, QUEBEC. MOULIN DE PAPIER A LORETTE. Papier pour journaux, papier Manille pour envelopper feutre à lambris, feutre à tapis, feutre à couvrir sec et goudronné.

De Québec aux Antilles. NOTES DE VOYAGE Par M. l'abbé MONTMINY. Ce charmant ouvrage qui vient de paraître est en vente chez tous les libraires de Québec au prix modique de 30 CENTS.

LOUIS JOBIN, Stationnaire. COIN des RUES CLAIR FONTAINE et BURTON. QUARTIER MONTCALM, QUEBEC.

CONDITIONS COURRIER DU CANADA. Prix de l'abonnement EDITION QUOTIDIENNE. CANADA Un an... \$5.00 (55 payables d'avance) Six mois... \$2.50

Legér Brousseau, EDITEUR-PROPRIETAIRE, RUE BUADE, HAUTE-VILLE, Québec. IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR LEGER BROUSSEAU Editeur propriétaire, rue Buade Haute-Ville, Québec.